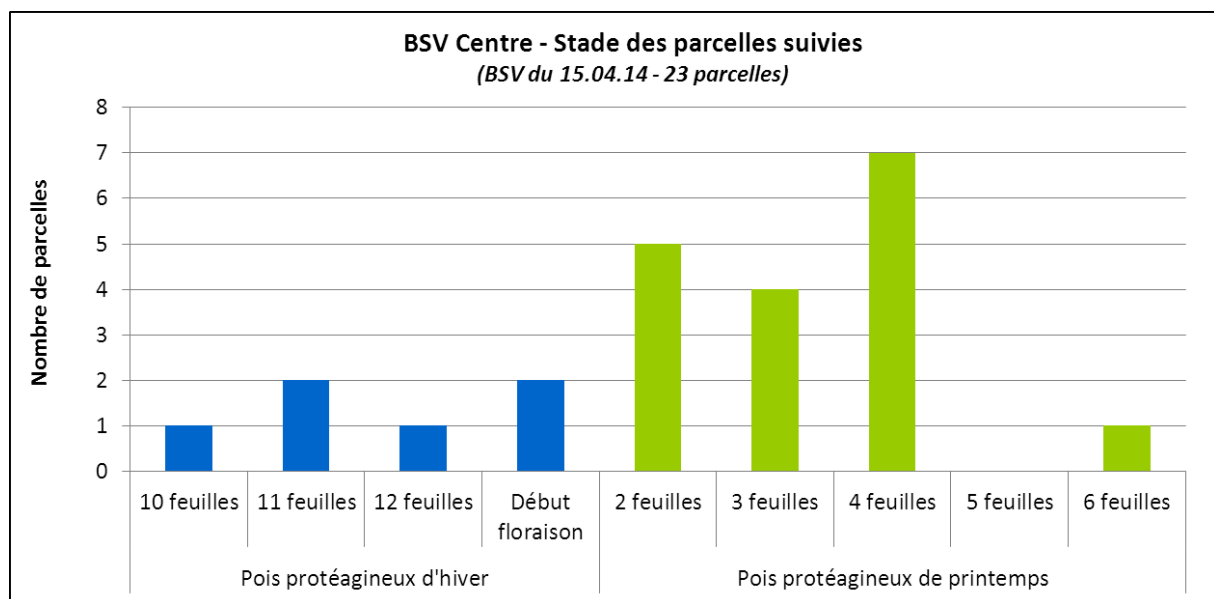


6 parcelles de pois d'hiver et 17 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

STADES

Pois d'hiver : les parcelles observées sont majoritairement entre 10 et 12 feuilles et 2 parcelles sont à début floraison.

Pois de printemps : les stades s'échelonnent de 2 à 4 feuilles. Une seule parcelle, semée le 24 février, a atteint le stade 6 feuilles.



THRIPS DU LIN ET DES CEREALES (*Thrips angusticeps*)

Seuil de nuisibilité



Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 1 thrips par plante (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre le stade 80-90 % des plantes levées (*ligne de semis visible*) et le stade 6 feuilles. Pour une meilleure représentativité, faire plusieurs comptages par parcelle.

Toutefois la présence de thrips, même en grande quantité, n'engendre de dégâts importants que lorsque les pois ont une levée lente, liée à de mauvaises conditions climatiques (*températures froides notamment*). **Il n'a jamais été observé de symptômes de thrips sur pois d'hiver.**

Etat général

12 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de thrips : **une très faible présence de cet insecte (0.1 à 0.2 thrips/plante) a été constatée sur 2 parcelles** (dans le Loir-et-Cher), **toutes les autres sont indemnes.**

Les parcelles de pois de printemps qui n'ont pas encore atteint le stade 4 feuilles doivent faire l'objet d'une surveillance de la présence de thrips. A partir de 4 feuilles, on peut considérer que le risque est plus faible. A partir de 6 feuilles, la période de nuisibilité est dépassée.

Les conditions climatiques de ces derniers temps ont permis aux pois de lever très rapidement. Les bonnes conditions à venir (temps sec et ensoleillé jusqu'à dimanche) vont continuer de les faire évoluer. Ainsi, la période de nuisibilité de ce ravageur sera vite dépassée.

SITONES DU POIS (*SITONA LINEATUS*)

Seuil de nuisibilité

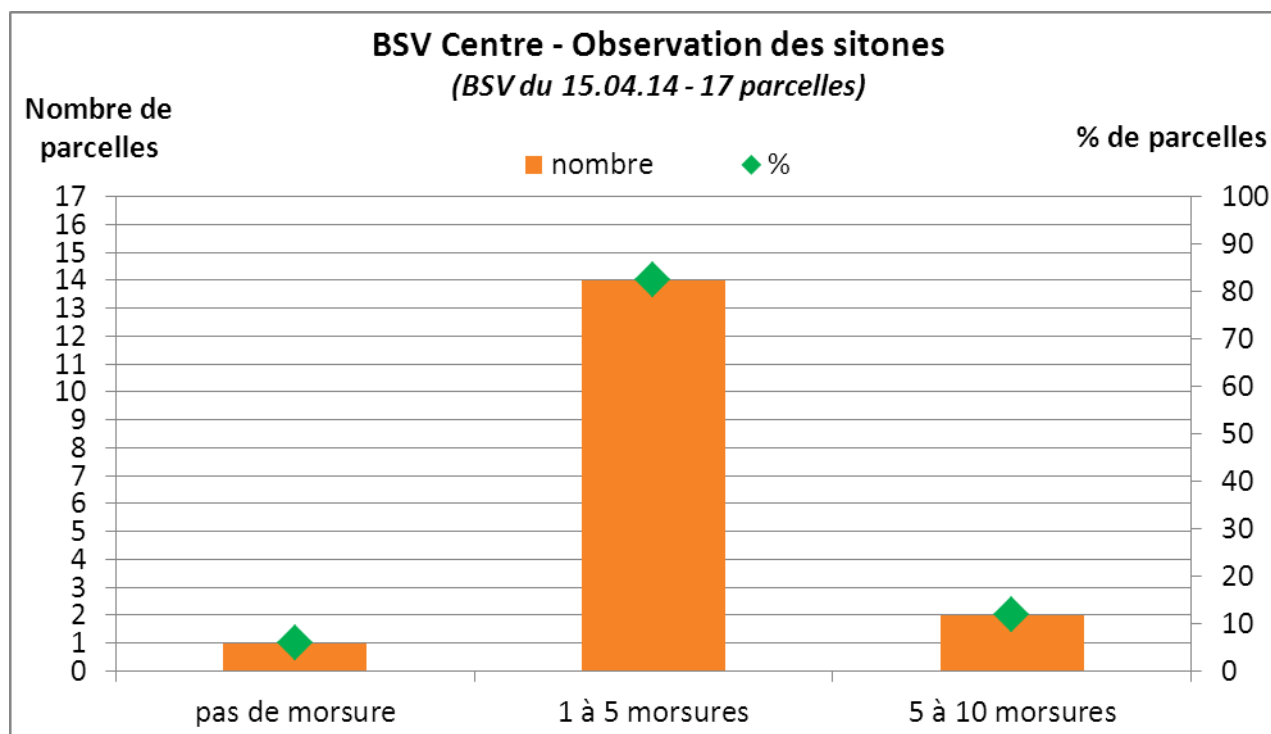
Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 5 à 10 encoches (*note de 2*) par plante sur les premières feuilles (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre la levée et le stade 6 feuilles.

Etat général

17 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de sitones : **des morsures ont été observées sur 16 parcelles dont 2 ont atteint le seuil de nuisibilité.**



P. TAUPIN / ARVALIS



Les populations de sitones ont encore progressé depuis les dernières observations. La grande majorité des parcelles de pois observées présente des encoches sur les premières feuilles. **L'ensoleillement prévu pour cette semaine leur sera favorable : la surveillance sera alors de mise.** Le retour de la pluie à partir de dimanche pourra freiner un peu leur activité.

OISEAUX ET AUTRES « PREDATEURS »

Etat général

La présence d'oiseaux est relevée dans 3 parcelles de pois de printemps (dégâts estimés à 1%). Les espèces signalées pour 2 parcelles sont des colombidés.

LIMACES



A. CHABERT / ACTA

Etat général

7 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de limaces : aucun dégât n'a été constaté.

ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



P. HAUPRICH / ARVALIS

Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Etat général

12 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **toutes sont indemnes.**

6 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **1 est indemne, tandis que les autres présentent des symptômes.** 3 parcelles présentent des ponctuations sur 5% de la moitié inférieure des plantes, 1 parcelle sur 10% et 1 parcelle sur 30% avec des nécroses sur tiges (d'environ 5 cm de haut).

Cette maladie progresse dans les parcelles touchées.

L'ascochytose est bien présente cette année, il faut rester vigilant (surtout compte tenu du faible nombre de parcelles de pois d'hiver constituant le réseau).

Le temps sec et ensoleillé prévu pour les prochains jours ne devrait pas être favorable au développement de cette maladie. Néanmoins, le retour des pluies à partir de dimanche pourrait être favorable à son développement.

Les parcelles de pois, tout particulièrement d'hiver, doivent donc faire l'objet d'une surveillance.

MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

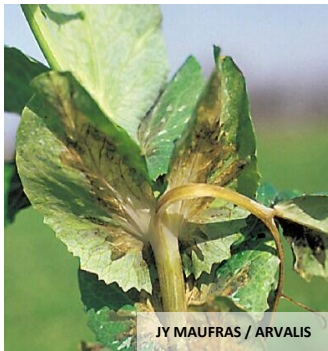
NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.

Etat général

10 parcelles de pois (5 d'hiver et 5 de printemps) ont fait l'objet d'une observation de mildiou : **toutes sont indemnes.**



BACTERIOSE DU POIS (*PSEUDOMONAS SYRINGAE*)

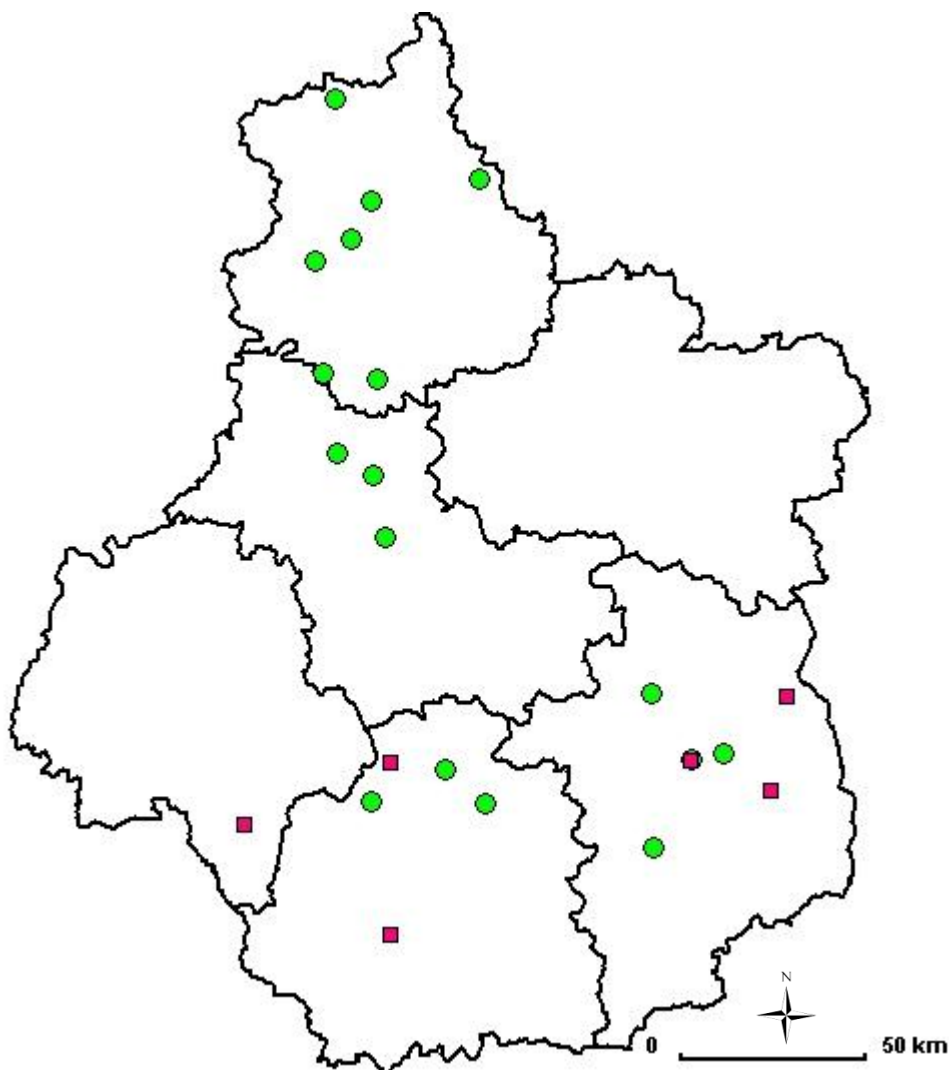


Etat général

4 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation de bactériose et **toutes sont indemnes.**

Annexes

Localisation des parcelles de protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 15/04/14.



- Parcelles de pois de printemps (17)
- Parcelles de pois d'hiver (6)

Abonnez-vous gratuitement
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteur, AGRIAL, AXERIAL, CA18, CA28, CA36, CA41, FDGEDA du Cher, SCAEL et UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

